



LE PERMIS DE LOUER À CHARTRES

Le Permis de Louer à Chartres



A savoir :

Le Permis de Louer relève d'une compétence intercommunale et d'une volonté politique

Dans sa mise en œuvre, la compétence peut ensuite être déléguée à une ou plusieurs communes, ce qui est le cas pour Chartres

Une convention est alors passée entre l'EPCI et la commune.

C'est toutefois l'EPCI qui valide le périmètre d'application du Permis de Louer.

Démarrage effectif du dispositif depuis le 1^{er} septembre 2022

• Objectifs

- Disposer d'une meilleure connaissance de l'état du parc locatif privé
- Inciter à l'amélioration de l'état du patrimoine locatif privé mis en location
- Lutter contre l'habitat indigne mis en location par les « marchands de sommeil » et les propriétaires qui méconnaissent la législation en vigueur

• Périmètre d'intervention



**1860 logements locatifs privés
+ de 60 % construits avant 1970
29 % en étiquette F ou G**

Bilan au 14/9/23

- **516 dossiers déposés depuis le 1/9/22**
dont 60% par des agences immobilières

- **293 logements visités (57%)**

Selon localisation et enjeux définis

43% des dossiers ont donc fait l'objet d'un accord tacite

Depuis Août 2023, 100% des logements sont visités => moyens humains renforcés

- 78 arrêtés d'autorisation signés (27%)
- 185 arrêtés d'autorisation avec réserve (63%)

Anomalies rencontrées :

- 10% des dossiers avec des anomalies de surface
- 61 % des dossiers avec anomalies électriques
- 36 % des dossiers avec anomalies gaz
- 60% des dossiers avec présence d'amiante et/ou de plomb



- **98,8 % des logements maintenus en location**
(pas de frein au fonctionnement du marché locatif)
- 85 visites après travaux ont permis la levée des réserves
- 11 mises en demeure car dépassement non justifié des délais de l'arrêté sous réserve de travaux

- 6 arrêtés de refus (dont 2 redéposés avec accord ou accord sous réserve de travaux)
- 2 retraits d'autorisation définitive suite à la non réalisation des travaux

Information des propriétaires sur la possibilité de solliciter Chartres Rénov' Habitat + transmission de la plaquette

=> information/conseils pour la mise en œuvre de travaux

Prise de contact SOLIHA auprès des propriétaires et syndics dont les logements nécessitent des travaux, au titre de l'OPAH /OPAH RU en cours